

Vous souhaitez...

- ✓ Acquérir en quelques jours la **formation réglementaire requise** pour obtenir l'**autorisation de pratiquer des actes chirurgicaux expérimentaux** sur animaux de laboratoire vivants (selon le décret du 19 octobre 1987 modifié par le décret du 7 février 2013)
- ✓ Savoir pratiquer les **gestes chirurgicaux de base et avancés** sur petit et gros animal de laboratoire

Formation Courte spécialisée, 34 heures / 1 semaine

Chirurgie expérimentale du petit et gros animal de laboratoire

Formation réglementaire agréée par le Ministère de l'Agriculture sous le n°R13 PHARMA-CHIR-11.

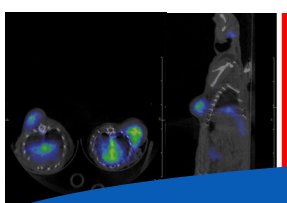
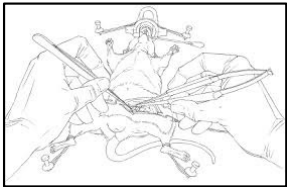
Le + : une formation réglementaire qualifiante, en petit effectif, organisée et dispensée par une équipe de chirurgiens.

Cette formation réglementaire est destinée à former les chercheurs aux actes chirurgicaux afin de leur donner les moyens de raffiner les procédures pour éviter la souffrance des animaux, et réduire le nombre d'animaux nécessaires en évitant leur mort imprévue.

Cette formation **explique et montre les différentes étapes d'une intervention chirurgicale du début à la fin**, incluant la préparation de l'animal et l'anesthésie, la maîtrise et le contrôle des paramètres opératoires, la bonne conduite de l'analgésie en utilisant un monitoring automatisé, et le suivi post-opératoire.

Chaque stagiaire exécute, à tour de rôle et sous contrôle, le geste montré par le chirurgien instructeur (en reprenant le principe « du compagnonnage » de l'enseignement de la chirurgie humaine). La rigueur des gestes et la mise en pratique des descriptions de l'anatomie chirurgicale permettant d'obtenir des résultats scientifiques plus fiables et reproductibles, la particularité de cet accompagnement consiste à offrir tout le temps nécessaire au stagiaire pour parfaire ses connaissances de manière interactive sans les contraintes habituelles liées aux exigences des protocoles en matière de durée.

Les actes présentés sur le rat et le porc sont les **gestes de bases de la chirurgie, transposables à toutes les espèces**. Il s'agit notamment de la laparotomie, du contrôle périculaire, de la dénudation veineuse et artérielle, ou de la résection partielle ou totale d'organe. Sont aussi enseignés les principes des sutures vasculaires et digestives, puis de la fermeture des voies d'abord dans les « règles de l'art », afin de permettre une survie prolongée de l'animal dans des conditions de confort optimales.



- Quand ?** 1 à 3 sessions par an
- Où ?** **Faculté de Pharmacie de Marseille** et **CERIMED**, Aix-Marseille Université
Campus Santé Timone, 27 Boulevard Jean Moulin, 13005 Marseille.
- Qui ?** Titulaires d'un niveau A ou B en expérimentation animale
- Comment ?** Pré-inscriptions [exclusivement en ligne](#)
- Tarifs 2024/25** 1 400€
Hors frais de dossier. Conventionnement possible en cas de prise en charge tierce.

